



MXXXX  
Sénateur/Sénatrice  
Palais du Luxembourg  
15,XXXXXX  
XXXXX

Paris, le 5 mars 2020

**Objet : Déconjugalisation de l'AAH/PPL n°XXXX**

MXXXX

Je me permets de vous solliciter en ma qualité de Président de l'Association Vaincre la Mucoviscidose concernant la Proposition de Loi supprimant la prise en compte des ressources du conjoint.e, concubin.e ou pacsé.e, pour le calcul de l'Allocation Adultes Handicapé (AAH).

Lors de la 5<sup>ème</sup> Conférence Nationale du Handicap, l'engagement de « *respecter la dignité des personnes en donnant les moyens de l'autonomie* » a été pris. L'AAH a justement pour vocation de permettre aux personnes en situation de handicap de vivre avec un revenu minimum d'existence garanti par la solidarité nationale. Or, le système de conjugalisation de l'AAH avec les revenus du conjoint induit un critère de condition contraire à la philosophie de cette allocation et condamne les personnes concernées à choisir entre autonomie financière et vie de couple. La récente revalorisation de l'AAH a encore majoré ce dilemme en diminuant les plafonds de cumul à taux plein pour les allocataires en couple. La prise en compte des revenus du foyer crée donc des inégalités entre les bénéficiaires de l'AAH et augmente la dépendance voire la culpabilité des personnes dont elle est censée assurer l'autonomie.

Cette proposition de Loi, en individualisant les revenus de la personne en situation de handicap, vient donc corriger une inégalité et replacer la solidarité nationale devant la solidarité familiale. Celle-ci étant, quand elle existe, largement mobilisée pour soutenir les personnes qui dans les cas les plus favorables auront toujours moins que le montant du seuil de pauvreté pour vivre. L'association Vaincre la Mucoviscidose consacre plus de 700 000 euros par an pour venir en aide aux personnes atteintes de Mucoviscidose ayant pour la plupart la reconnaissance de handicap et à leurs familles. Ces aides, que nous débloquons en urgence, nous montrent combien les personnes en situations de handicap sont aux croisements de toutes les difficultés sociales et que la dépendance financière par rapport à un.e conjoint.e est un facteur majeur d'inégalité sociale et d'inégalité en santé.

C'est pourquoi l'association Vaincre la Mucoviscidose vous demande d'adopter cette proposition de Loi afin de donner véritablement les moyens aux personnes en situation de handicap, de vivre dans la dignité.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur, à l'assurance de ma respectueuse considération.

Pierre FOUCAUD  
Président de Vaincre la Mucoviscidose



**VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE**  
Association reconnue d'utilité publique et habilitée à recevoir des legs, d  
181, rue de Tolbiac - 75013 Paris  
Tél. : 01 40 78 91 91 - Fax : 01 45 80 86 44 – vaincrelamuco.org  
Donnons du souffle pour ceux qui en manquent #dondusouffle



**VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE**

Association reconnue d'utilité publique et habilitée à recevoir des legs, des donations et des assurances-vie

181, rue de Tolbiac - 75013 Paris

Tél. : 01 40 78 91 91 - Fax : 01 45 80 86 44 – vaincrelamuco.org

Donnons du souffle pour ceux qui en manquent #dondusouffle